

Info Crotenay novembre 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2025

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Raphaël COTE, Gérald BESANCON, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Florian CASEAUX, Benjamin PETOT, Amandine MARCHIONINI, Damien SARTORIS, Félicien JOUHAM, Amandine MARCHIONINI Secrétaire de séance : Carole FAIVRE Le quorum est atteint.

Vote du compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025 :

Gérald fait plusieurs remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025 concernant la coupe des tilleuls et les délibérations prises lors du précédent conseil concernant le point 1 de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal est mis au vote :Voté contre :1Le compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2025 est adopté.

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

*Remise de la légion d'honneur à Monsieur CIONCO *Vente de terrain communal *Droit de passage

ORDRE DU JOUR

1/ Retrait des délibérations n° 941, 942, 943 :

La préfecture a invalidé les délibérations prises le 2 septembre dernier concernant le retrait le maintien de Gérald dans ses fonctions d'adjoint, le maintien de 3 adjoint et la nomination du 3^{ème} adjoint.

a) Maintien des fonctions d'adjoint :

Olivier propose que le vote du maintien des fonctions de premier adjoint de Gérald soit réalisé à bulletin secret.

Gérald fait remarquer que ce vote à bulletin secret n'est pas obligatoire.

Le conseil vote pour le retrait de Gérald de ses fonctions d'adjoint :

Vote pour ou contre le maintien des fonctions de Gérald de premier adjoint sans délégation :

1^{er} tour :

Pour : 3 Contre : 9 Le vote est nul (1 bulletin de trop)

2^{ème} tour :

Pour : 3 Contre :8 Abstention :0 Gérald n'est donc plus 1^{er} adjoint, Florian devient donc premier adjoint et Raphaël, deuxième.

b) Vote pour le maintien de 3 adjoints :

Le conseil vote ensuite pour le maintien de 3 adjoints : Contre : 2 Abstention : 0 Pour : 9 Un troisième adjoint doit être nommé.

c) Vote du troisième adjoint :

Thierry se propose pour être candidat au poste de 3^{ème} adjoint Le vote se réalise à bulletin secret. Pour : 9 Nul : 1 Abstention : 1 Thierry est donc nommé 3^{ème} adjoint.

2°) Règlement de l'affouage

Le point 7 sera modifié. Chaque façonneur pourra au maximum exploiter 2 lots et non 4. Vote du règlement : Abstention : 1 Pour : 10 Le règlement est adopté à l'unanimité. Thierry indique qu'il y a beaucoup d'arbres secs sur les chemins de randonnée. Il propose une vente au mieux disant à partir du 6 octobre pendant 15 jours. Vote à l'unanimité.

3°) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 30 novembre prochain. Un devis sera demandé au Cliché et la commission animation se charge du groupe. Les invitations seront distribuées fin octobre.

4°) Le journal de CROTENAY

La première réunion aura lieu en novembre.

Les articles devront être rendus pour le 30 novembre prochain. La commune reprendra le même imprimeur et le même graphiste.

5°) Droit de préemption

*vente Gauthier/Dos santos *vente Robeless/Doucet *vente Poulard/JOUHAM La commune ne préempte pas.

6°) City stade

La commune va recevoir une subvention de 30 000 € de l'agence nationale du sport. Coût des installations : *jeux : 27 362,20 € HT *le city : 78 608, 40 € HT (c'est sur cette partie que les 30 000 € de subvention s'applique). La commune doit reprendre les fissures, enlever les poteaux de basket ainsi que le filet. Le devis de l'entreprise AMC DIFFUSION est validé à l'unanimité.

Questions diverses :

***La légion d'honneur** sera remise à Monsieur CIONCO pour la participation à la seconde guerre mondiale et son engagement dans la résistance. La Cérémonie aura lieu le 18 octobre prochain à la mairie. Le remettant sera Monsieur Jacques HUGON, du MOUTOUX, qui est porteur de la légion d'honneur. La mairie offrira le vin d'honneur.

***Vente de terrains communaux** :L'association foncière refuse de signer le procès-verbal de bornage du terrain situé rue Capitaine Lacuzon. Des investigations sur la propriété des terrains vont être menées.

Suite à des propos tenus par Gérald, Damien quitte le conseil

*Gérald demande si un droit de passage a été donné à Monsieur GAY pour accéder à son terrain. Monsieur le Maire lui a simplement donné une autorisation de passer sur le chemin pour accéder à son champ.

**Rappel : LES ARTICLES POUR LE JOURNAL 2026 SONT A
DONNER EN MAIRIE POUR LE 30 NOVEMBRE**